



ASIE/INDONESIA - Imposition de la charia au non musulmans d'Aceh par le biais d'un nouveau décret-loi

Banda Aceh (Agence Fides) – L'administration provinciale d'Aceh, dans le nord de l'île indonésienne de Sumatra, a approuvé un décret-loi dénommé Qanun Jinayat qui impose tant aux musulmans qu'aux non musulmans l'observance de la charia (la loi islamique). Ainsi que cela a été indiqué à Fides par des sources locales, craintes et préoccupations se sont répandues dans les communautés chrétiennes de la province. En effet, jusqu'ici, l'application de la charia, déjà en vigueur dans la province, ne concernait que les musulmans. L'assesseur provincial Abdullah Saleh a confirmé que le décret-loi controversé a été approuvé en décembre et a été signé ces jours derniers par le gouverneur Zaini Abdullah. De telle manière, la mesure est officiellement entrée en vigueur. Selon le texte, tous ceux qui violeront les préceptes de la loi islamique, indépendamment de leur religion, seront jugés selon la loi islamique. Les non musulmans qui violent le code pénal auront la possibilité d'être jugés par les tribunaux civils ou par les tribunaux islamiques. Des violations telles que la consommation de boissons alcoolisées ou le non port du voile islamique (hidjab) pour les femmes pourraient être punis d'une peine de fustigation. Ainsi que cela a été indiqué à Fides, des représentants des églises et des militants des droits fondamentaux ont qualifié la mesure en question de « préjudiciable aux droits fondamentaux et à la liberté religieuse », critiquant les méthodes appliquées par la « police de la charia » qui parcourt les rues pour assurer le respect de la loi islamique, surtout au niveau des mœurs et des habitudes sociales. Au cours de ces derniers jours, 62 personnes dont deux non musulmans, ont été arrêtées parce qu'elles portaient « des vêtements impropres ».

(PA) (Agence Fides 15/02/2014)